N° 14. Jeudi 16 Janvier 1845. 16me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
» six mois.	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LAHAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht* (*Noordzijde*)

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs deport*.

LA HAYE 15 Janvier.

Le Roi a fait parvenir la somme de 500 florins aux nécessiteux d'Urk. Le montant des dons charitables reçus par la commission est de 4000 florins, sans les objets d'habillement, les vivres, etc.

On écrit de Middelbourg que notre auguste Reine a daigné faire parvenir un superbe coussin de canapé, brodé par S. M. pour être ajouté aux objets mis en loterie, dont le produit est destiné aux pauvres de cette ville. S. M. a en même temps fait prendre en son nom 30 actions dans cette loterie.

Rien n'est venu confirmer aujourd'hui le bruit répandu à Francfort et à Amsterdam, sur la maladie de l'empereur de Russie.

Le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* du 13 de ce mois, dit être à même d'annoncer, que la direction de la Société de Commerce des Pays-Bas a reçu des lettres de Batavia, qui donnent avis que, par suite des résultats défavorables de la récolte de cette année, elle doit diminuer provisoirement de 9,000 lasts l'affrétement pour les Indes. C'est le café qui a le plus souffert, et il paraît que les résultats de la récolte des plantations appartenant à des particuliers sont encore plus désavantageuses.

Le *Handelsblad* d'Amsterdam ajoute que des nouvelles reçues sur ce qui précède, l'autorisent à ajouter que la récolte du café et du sucre offre une diminution de 99.000 et de 33,000 picols en comparaison de l'estimation qui en avait été faite pour l'affrétement.

Il résulte des rapports officiels que la population du royaume était au 1er janvier 1844, comme suit :

La province de Brabant-Sept.	394,406	âmes.
» » » Gueldre	363,169	»
» » » Holl.-Mérid.	551,173	»
» » » Holl.-Sept.	459,133	»
» » » Zélande	157,486	»
» » d'Utrecht	151,179	»
» » de Frise	239,673	»
» » d'Overyssel	207,907	»
» » de Groningue	184,619	»
» » » Drenthe	78,854	»
» » » Limbourg	200,573	»
Total	2,988,172	âmes.

En 1843 il y a eu 105,350 naissances, dont 54,204 garçons et 51,146 filles ; dans ce nombre sont compris 5,476 enfans naturels ; 73,615 cas de décès, dont 37,536 du sexe masculin et 36,079 du sexe féminin, y compris 5011 morts-nés. Le nombre des mariages s'est élevé à 21,212 et celui des divorces à 36.

La population s'est donc accrue de 31,735 ou de $\frac{1}{92}$, ce qui fait une augmentation de 7040 sur l'année 1842.

La moyenne proportionnelle des naissances à la population a été en 1843, comme 1 à 28, celle des décès, comme 1 à 40,2 ; celle des enfans naturels au nombre des enfans légitimes, 0,052 et celle des morts-nés aux naissances 0,048.

Le chiffre des mariages s'élève à 1/139 de la population. La moyenne proportionnelle des enfans naturels au nombre des mariages a été de 4 à 7.

Les provinces de Hollande-Méridionale et de Hollande Septentrionale ont fourni le meilleur résultat pour ce qui regarde le chiffre des naissances, et le résultat le moins favorable sous le rapport du chiffre des décès. La Drenthe a présenté le moins de naissances et le Brabant-Septentrional le plus grand nombre de décès.

C'est dans les provinces de Hollande-Méridionale et Septentrionale qu'il y a eu le plus d'enfans naturels et c'est la Drenthe qui en a enregistré le moins.

C'est au mois de février qu'ont eu lieu le plus de naissances et le plus grand nombre de décès a été déclaré en février et mars, tandis qu'en juin il y a eu le moins de naissances et en juillet le moins de décès.

Voici le chiffre des naissances, décès et mariages dans les différentes provinces du royaume.

	Naissances.	Mariages.	Décès.
Brabant-Septentrional	[illegible]	2410	8196
Gueldre	12095	2482	7736
Hollande-Méridionale	22173	[illegible]	[illegible]
Hollande-Septentrionale	[illegible]	3575	13485
Zélande	6335	1116	5344
Utrecht	5522	1008	3435
Frise	7876	1858	4926
Overyssel	6935	1398	4793
Groningue	6200	1499	3887
Drenthe	2440	568	1743
Limbourg	6482	1378	4468
	105350	21212	73615

Nous avons une omission à réparer relativement au contrat passé entre la régence de cette ville et l'administration du gaz courant. Suivant les stipulations de ce contrat l'administration du gaz n'était tenue à éclairer au 1er janvier 1845 que 180 becs de 1re et 250 becs de 2e classe, tandis que l'achèvement de l'éclairage de toute la ville qui consiste en 280 becs de 1re et 600 de 2e classe, n'est obligatoire qu'au 1er janvier 1846.

On apprend que les sœurs Milanollo sont attendues dans le courant de cette semaine en cette résidence, où elles se proposent de donner un concert.

Nous reproduisons plus bas les pièces diplomatiques relatives à la question de Taïti, qui viennent d'être communiquées aux chambres par le gouvernement français. La lecture de ces documens ne laisse aucun doute sur la gravité du différend qu'a soulevé entre la France et l'Angleterre l'arrestation de M. Pritchard par les officiers français dans la mer du Sud. Il est évident que la paix du monde a été très-sérieusement compromise, et qu'il n'a tenu qu'à un fil que la guerre n'éclatât entre les deux premières puissances maritimes de l'Europe. Le gouvernement anglais, entraîné par l'opinion publique, a été sur le point de prendre les mesures les plus graves ; ainsi, dans une dépêche du 28 août, M. de Jarnac mande à M. Guizot que lord Aberdeen tient depuis plusieurs jours en portefeuille, la minute d'un ordre par lequel il renvoyait *à tout hasard* M. Pritchard à Taïti sur un vaisseau anglais. Dans une autre dépêche, le chargé d'affaires français avertit M. le ministre des affaires étrangères que le rappel de lord Cowley et un changement complet de politique, sont sérieusement agités au *Foreign-Office*. Or, de son côté, M. Guizot n'a pas cessé un instant de se prononcer de la manière la plus formelle, contre le renvoi du missionnaire méthodiste à son ancien poste ; si donc lord Aberdeen avait donné suite à son projet, une rupture était inévitable.

Plusieurs journaux belges et allemands contiennent des articles qui avertissent le public qu'il est question d'une grande spéculation financière, dirigée par MM. Rothschild et Salamanca, concernant le projet d'un nouvel emprunt espagnol.

On écrit à ce sujet, des bords du Rhin, à la *Gazette du Rhin et de la Moselle* :

« Tout le monde sait que le gouvernement espagnol se trouve dans une perpétuelle pénurie d'argent ; mais M. Rotschild ne veut prêter ses fonds qu'après la reconnaissance du gouvernement actuel en Espagne par les trois grandes puissances, la Russie, l'Autriche et la Prusse. De là proviennent quantité de correspondances qui représentent l'Espagne comme complètement poussée par le système du général Narvaez, inspiré à Paris par M. Guizot.

La guerre du Caucase.

Nous empruntons les passages suivans à un article que la *Revue de Paris* publie sur la guerre de la Russsie dans le Caucase :

La Russie, pour reconquérir les provinces qu'elle vient de perdre, a envoyé une nouvelle expédition dans les montagnes du côté de la mer Caspienne. Cette expédition, partie au mois de mai dernier, est sous les ordres du général Neidhart, commandant en chef de l'armée du Caucase. Neidhart a partagé ses troupes en trois divisions, commandées par les généraux Leiders, Gousko et Dolgorouki. L'attaque a été faite sur trois points à la fois, et on a choisi pour les premières opérations le district d'Arvouria, comme étant le plus vulnérable. Des bruits contradictoires circulent sur le résultat de cette campagne. Ce qu'il y a de certain, c'est que Chamil a excité partout le fanatisme musulman, qu'il a prêché la guerre sainte, soulevé de nouvelles populations, livré des combats meurtriers et fait des prodiges de valeur. Quel que soit le courage de l'armée russe, elle a pour longtemps un redoutable ennemi à combattre.

Les troupes des Russes dans le Caucase consistent actuellement en trois divisions d'infanterie de ligne formant environ 35,000 hommes, en un régiment de dragons de 1,000 hommes, en 45 bataillons de troupes de garnison réparties dans les forteresses et donnant un effectif de 30,000 hommes, en 20 régimens de kosaks de 500 hommes chacun, enfin en 12 batteries d'artillerie de 8 pièces chacune ; le tout formant un total de 80,000 hommes et de 100 pièces d'artillerie. Depuis peu, un nouveau renfort de 10,000 hommes a été envoyé à l'armée du Caucase.

La conquête entière de ce pays offre d'immenses difficultés. Le seul moyen pour les Russes de s'en rendre maîtres serait de le sillonner dans tous les sens de routes militaires, d'y semer partout, et jusque dans les montagnes les plus inaccessibles, des forteresses redoutables, et de l'occuper militairement ; mais l'exécution complète d'un pareil plan exigerait une armée quatre fois plus nombreuse que celle qui s'y trouve en ce moment et pourrait entraîner la ruine de l'empire. La possession des pays caucasiens serait cependant pour la Russie d'un grand intérêt politique et commercial ; ils servent à la relier avec l'Asie et sont pour elle une des portes de l'Orient. La conquête du Caucase faciliterait les relations avec les Indes et la Perse, qui sont, comme on sait, les deux principaux débouchés du commerce moscovite. Aussi comprend-on que les Russes aient eu à combattre dans le Caucase l'hostilité tantôt ouverte et tantô occulte des Turcs, des Anglais, souvent même aussi des Persans

---

On écrit de St.-Pétersbourg, en date du 31 décembre, qu'on croit généralement que le général Yermolow sera de nouveau appelé au commandement général de l'armée du Caucase. Il était autrefois gouverneur-général des districts transcaucasiens, et s'est retiré en 1826.

Feuilleton du Journal de La Haye. — 16 Janv. 1845.

VOYAGE AU PAYS DU FREYSCHUTZ. [1]

Un homme qui, à ses loisirs, comprend mieux que personne le dilettantisme dans les choses de l'imagination et de l'esprit, nous disait dernièrement qu'à Palerme les souvenirs de *Robert-le-Diable* l'avaient partout poursuivi, et cependant Dieu sait si la personne dont nous voulons parler s'en allait chercher en Sicile des impressions musicales ; mais comment se soustraire à l'influence des lieux ? Cette ville byzantine au dedans, espagnole au dehors, pleine de balcons et de mosaïques, cette cité riante, bornée d'un côté par une mer d'azur, de l'autre par des jardins d'orangers, et s'épanouissant en demi-cercle, en *conque d'or* au sein d'une nature âpre et sauvage, au pied de monts abrupts, noirs et fantastiques où dort au creux du rocher le plus menaçant la véritable Sainte-Rosalie, sinon en chair, du moins en os, tout cela n'était-il pas pour rappeler à l'imagination du noble touriste le double caractère de mysticisme italien et de terreur allemande si profondément empreint dans le chef-d'œuvre de M. Meyerbeer. Singulière disposition de l'ame humaine, de chercher partout l'idéal de préférence au réel ! On en veut à de solennelles évocations, et, pour un moment, on se laisse prendre aux fantaisies des lieux, et, dans la première émotion du paysage, on oublierait presque Charles d'Anjou pour le chevalier Bertram, et la princesse Béatrix pour la princesse Isabelle. Au fond, ce sentiment auquel les grands artistes donnent forme réside en nous, et la preuve, c'est qu'il s'éveille aussitôt que nous nous trouvons en présence des localités qui les ont inspirés. Supposez maintenant que ces chefs-d'œuvre si volontiers évoqués n'existent pas, croyez-vous que l'enthousiasme du moment en sera refroidi le moins du monde ? Non, certes ; l'imagination, dans son expansive plénitude, en créera d'autres, et de plus merveilleux. C'est ainsi, du reste, qu'il faut s'expliquer ces prodigieux succès de certains ouvrages médiocres, lesquels, pour des esprits indolens ou paresseux, suppléent tant bien que mal à cette faculté productive qu'on n'a point ou qu'on ne se donne point la peine d'avoir. Il n'y a que les affinités qui s'appellent entre elles. Voyez cette cloche vierge encore, à peine elle sort du monde incandescent ; pour s'assurer si le son est exact et juste, on approche d'elle un tuyau d'orgue qu'on met en jeu, et voilà soudain la cloche qui s'anime et résonne sans qu'on l'ait touchée. Ainsi, en bien des choses, il ne s'agit que de frapper le ton. L'ame humaine, elle aussi, est une cloche sonore ou fêlée : donnez la note, et tout ce qu'elle a de musique en elle sortira.

Cependant la chaleur était devenue étouffante, et lorsque nous touchâmes au *Kuhstall*, l'orage se faisait pressentir. Contempler de ces hauteurs un orage avec toute sa magnifique mise en scène d'ouragans impétueux, de roulemens de tonnerre et de torrens débordés, il y avait assurément là de quoi tenter notre imagination. Par malheur ou plutôt par bonheur, car, notre première curiosité satisfaite, nous eussions bien pu payer cher la poésie du spectacle, par bonheur, dis-je, le ciel s'en tint à des menaces, et la nuée électrique passa sur nos têtes sans crever. Le *Kuhstall* (étable à vaches) ne répond que d'une manière fort indirecte à la désignation spéciale que son nom semblerait indiquer ; cette étable à vaches servirait tout aussi bien de salle de concert à l'orchestre de M. Habeneck, et, si je ne me trompe, les esprits aériens évoqués par une ouverture de Beethoven ou de Weber s'y logeraient plus commodément qu'un troupeau de bêtes à cornes. Figurez-vous une salle ronde, voûtée et sonore, où la lumière pénètre, à peu près comme dans le *Wolfsschlucht*, par une crevasse ouverte dans le roc, avec cette différence qu'ici l'ouverture est plus large et plus praticable. D'en haut, le regard ne s'étend pas au-delà d'un horizon des plus bornés et ne plane que sur des cimes noires et chenues, des précipices à vous donner le vertige, et des pans de rochers gigantesques, imitant pour la plupart la forme humaine. Tout en explorant les avenues du *Kuhstall*, je m'étais égaré dans le labyrinthe de *Caroline*, d'où jamais je n'aurais pu me tirer sans la voix de mon compagnon de voyage, qui m'appelait pour me montrer le *Schneiderloch*, cavité assez profonde, rendue célèbre dans le pays par la couardise de je ne sais plus quel rognolet germain qui s'y cacha pour échapper au dangereux métier des armes, toujours pendant la guerre de trente ans. Après avoir franchi *la Gorge de l'autour* (*der Habichtsgrund*) et marché quelques instans à travers un bois assez touffu de sapins et de hêtres, nous parvînmes enfin au *Winterberg*, point culminant du groupe où nous étions.

Rien de plus grandiose et de plus varié que le panorama qu'on découvre du pavillon de l'auberge qui couronne ce site ; d'un côté, le regard se développe en toute liberté : les montagnes de la Bohême, qui se sont rapprochées durant votre course, vous environnent, celles-ci se découpant sur le bleu du ciel, celles-là mollement baignées d'un voile humide de vapeurs, tandis que vous apercevez au loin comme une nappe immense de forêts et de collines, d'où ressortent çà et là des châteaux, des villages et des églises. Plus bas s'élève la *Prebischpforte*, effroyable entassement de granit. On s'imaginerait pas autrement la porte de l'éternité. C'est là que les bons génies de la Bohême veillent la nuit et font sentinelle pour préserver le sol qu'ils protègent de l'invasion des esprits malfaisans. Rien ne saurait rendre l'effet de ces masses de roc, de ces monstrueux débris, vus de l'endroit où nous étions. A la confusion des projectiles, on eût dit le champ de bataille d'une armée de titans. A l'horizon, vous aperceviez, nageant dans le bleu, la terre des Bohêmes, le Prebischberg, le Rosenberg et le Kahlstein. Moitié descendant, moitié grimpant, par la hauteur et par l'abîme, nous atteignîmes Hirniskretschen d'où nous saluâmes l'Elbe de nouveau, non sans avoir jeté un regard de regret sur cette partie de l'horizon qui nous dérobait Prague, car cette fois nous ne devions pas pousser plus avant notre excursion. Une gondole nous attendait sur le fleuve, dont le plus vaporeux clair de lune argentait la calme transparence, et environ une heure après, nous prenions possession, pour la nuit, de l'auberge de Schandau, rompus de fatigue et pressés de cette faim qui guette dans les montagnes les gens à la recherche du romantisme et du pittoresque, non moins que les chasseurs de daims et de chamois.

Le jour suivant, nous visitâmes la forteresse de Königstein, espèce de Gibraltar inaccessible, où la main des hommes a prodigieusement tiré parti des bouleversemens singuliers de cette nature âpre et tourmentée. Une seule ouverture creusée dans le roc, mais si rude qu'on a dû pratiquer des appuis des deux côtés, une seule ouverture vous conduit, à travers l'obscurité la plus glacée et la plus noire, dans les mille spirales inextricables de ce labyrinthe fortifié. La citadelle de Königstein ne saurait être ni minée, ni réduite par la faim, attendu qu'au premier de ces deux fléaux elle échappe par sa situation vraiment exceptionnelle, et qu'elle a contre le second le vaste jardin de sa plate-forme, comprenant une demi-lieue environ. Or, on devine de quelle utilité pourraient être, dans les momens difficiles, ces terrains étendus où le blé se récolte, et qui foisonnent en même temps de vignes et d'arbres fruitiers. Ici du moins on doit dire que, si la nature a fait la position escarpée et redoutable, elle a voulu en revanche la pourvoir de greniers peu communs. Le Lilienstein, placé de l'autre côté de l'Elbe, juste vis-à-vis la forteresse, qu'il domine et semble par cela même menacer, dans le fait ne saurait lui nuire, ses hauteurs à pic étant impraticables à l'artillerie. Le puits de Königstein mérite de passer pour une des merveilles de la patience et de l'industrie humaines. Ce puits est le résultat de quarante ans de labeurs et d'efforts. Il a fallu quarante ans d'une lutte obstinée avec la matière pour découvrir la veine humide et jaillissante enfouie sous les cavernes granitiques. Je comp-

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

Nouvelles et affaires de France.

Paris, 13 janvier.

La chambre des pairs a commencé, dans sa séance du 13, la discussion de l'adresse. Le fait le plus remarquable de cette séance, c'est l'attitude ouvertement hostile prise par M. le comte Molé à l'égard du cabinet de M. Guizot. Il a combattu sa politique qu'il a cherché à caractériser d'un seul mot en l'appelant *une politique à outrance.*

Plusieurs amendemens ont été proposés par MM. le marquis de Boissy et le duc d'Harcourt, au projet d'adresse en réponse au discours de la Couronne. M. de Boissy propose d'ajouter après le § 5 : « La chambre des pairs appelle et hâte de tous ses vœux le jour où une négociation, depuis longtemps commencée, aura pour effet de replacer notre marine sous la surveillance exclusive du pavillon national. »

M. le duc d'Harcourt a proposé l'amendement suivant au paragraphe 6 en faveur de la Pologne : « Toutefois, la justice est la garantie la plus assurée de la paix, et Votre Majesté n'oubliera pas, sans doute, que parmi les nations antiques alliées de la France, il en est une dont l'existence a été solennellement reconnue par les traités. »

M. le comte Molé, monte à la tribune.

« Le président du 15 avril, dit-il, a toujours demandé que les affaires fussent dirigées avec fermeté. Les amis de M. le ministre des affaires étrangères m'ont toujours demandé de m'expliquer sur mes intentions. Eh bien! je m'explique aujourd'hui : je combattrai jusqu'au bout le système suivi par M. le ministre des affaires étrangères. Je vais essayer de caractériser par un seul mot la politique de M. le ministre des affaires étrangères. Je dirai qu'elle est une politique à outrance. Ainsi il veut la paix, et la France, comme tous les hommes politiques, la veulent aussi avec lui, et cependant il en parle de telle manière et il montre une telle ardeur à la maintenir qu'il en compromet par cela même l'existence. Il en est de même quant à l'alliance anglaise. »

L'honorable membre soutient que le ministère actuel par ses concessions, par ses erreurs et par ses fautes, a créé toutes les difficultés qui existent et qu'il est cause que nos véritables alliés nous ont abandonnés.

M. Guizot a répondu aux paroles du comte Molé, et la réponse du ministre des affaires étrangères est assez remarquable pour être reproduite en entier :

« Le discours de l'honorable préopinant m'étonne. Qui donc se plaint dans cette enceinte. Il répond évidemment à des bruits extérieurs, à des propos de salons. Les actes publics des hommes publics, les raisons données par eux sont les seules questions convenables qui doivent trouver place dans ces débats. Je n'aurais pas songé à dire un mot de ces incidens extérieurs s'il n'en avait pas lui-même parlé. Je n'ai pas cru devoir compromettre la cause du parti conservateur devant l'opposition. Aujourd'hui il faut laisser là toutes les petites complications personnelles, il faut arriver droit à la grande politique. Qu'a fait M. le comte Molé? Il n'a pas même indiqué les erreurs dont il nous accuse, au contraire, il semble approuver nos actes. Toutes les questions ont été parfaitement résolues. Il n'a parlé que d'une seule question qui ne l'ait pas encore été. Celle du droit de visite. Eh bien! j'ai représenté au gouvernement anglais la nécessité de chercher des moyens autres que le droit de visite devenu inefficace pour supprimer la traite et compromettant pour l'honneur des deux pays.

Les commissaires vont être chargés en commun de la répression de la traite, car le gouvernement anglais a compris nos scrupules.

Il n'existe, quant à présent, entre les deux pays aucune question réellement compromettante. Croyez-vous, messieurs, qu'aujourd'hui la situation soit assez grave pour justifier les reproches que m'a adressés M. le comte Molé? Ignore-t-il que les factions révolutionnaires sont conjurées contre cette politique? Si les bonnes relations entre l'Angleterre et la France sont établies, c'est au cabinet qu'on le doit. Pour pratiquer efficacement une bonne politique, il ne suffit pas de le vouloir, il faut avoir dans l'arène, une position qui puisse permettre de la défendre.

Si M. le comte Molé arrivait au pouvoir, ce serait sans doute avec l'intention de pratiquer une bonne politique, il y arriverait par l'intercession de tous les hommes qui ont combattu cette bonne politique, et c'est là une situation fausse. Cette politique serait sans cesse compromise! »

M. le comte Molé demande la parole.

« L'honorable préopinant, continue M. Guizot, prétend que c'est le cabinet qui suscite toutes les difficultés qu'il s'est créées. Dans l'état actuel des faits, il faut, quoi qu'en dise M. le comte Molé, que les relations entre la France et l'Angleterre soient de plus en plus affermies. L'opposition qui prétend que c'est la majorité qui compromet le plus l'alliance anglaise, ne saurait être sérieuse dans cette accusation, car qui, plus que la majorité, a fait tous ses efforts pour consolider cette alliance.

Aujourd'hui toutes les questions entre les deux pays sont aplanies. Quels sont les hommes dangereux pour la paix et les bons rapports entre les deux pays? Ce sont les brouillons de l'opposition : Ce sont là les véritables comprometteurs (passez-moi le mot) de la paix et de la tranquillité européenne; ce sont ceux qui ne repoussent qu'à moitié les accusations que je repousse en entier. Voilà les vrais comprometteurs de la paix! Oui! continue M. Guizot, nous les combattons loyalement ces ennemis de l'ordre et de la paix. Examinez toutes nos relations : En est-il une seule qui ne soit conforme aux intérêts du pays. La chambre ne se laissera pas circonvenir par toutes les manœuvres de l'opposition. Elle saura distinguer la vérité. »

M. le comte Molé prend la parole et combat les argumens de M. le ministre des affaires étrangères. Il se défend d'être de l'opposition; au contraire, il est, dit-il, sincèrement conservateur. Il reproche à M. Guizot d'avoir manqué de courage dans la question du droit de visite. Il trouve que les mesures que voudrait adopter le cabinet ne suffisent pas pour décider la question du droit de visite. Il cherche à prouver que la question de Tahiti est encore brûlante et que le ministère a agi sans discernement, qu'il n'a fait que susciter des difficultés dont il n'a pas trouvé le remède. Il termine en disant que les deux questions de Tahiti et du droit de visite sont loin d'être terminées et qu'elles susciteront de nouveaux embarras au ministère.

M. Guizot réplique qu'il remet à une autre occasion la solution de ces deux questions. M. le ministre s'attache à prouver que le gouvernement français a fait tous ses efforts pour supprimer la traite des noirs. Grâce à la bonne intelligence qui règne entre les deux pays, cette traite sera abolie.

M. de St-Priest a la parole. Il combat les argumens de M. le ministre des affaires étrangères. L'honorable orateur paraît fort troublé, et après quelqu'hésitation il demande la permission de quitter la tribune.

M. du Bouchage monte à la tribune et prononce un discours très-peu écouté.

L'honorable orateur parle longuement de la question d'Espagne sur laquelle il annonce l'intention de revenir.

M. Boissy d'Anglas prend la parole sur l'ensemble du projet d'adresse.

A 4 heures M. Boissy d'Anglas parlait encore.

— Se sont fait inscrire, le 11, pour parler dans la discussion du projet d'adresse à la chambre des pairs : — Discussion d'ensemble, contre : M. le comte de Boissy d'Anglas, M. le comte de Saint-Priest. — Sur le 1er paragraphe : M. le comte de Montalembert. — Sur le 2e paragraphe : M. le prince de la Moskowa.

— La chambre des députés a continué à examiner aujourd'hui dans ses bureaux le budget de 1846. Les membres étaient en petit nombre dans chaque bureau. Plusieurs ont levé la séance à 3 heures pour assister à la discussion de la chambre des pairs. Six bureaux ont terminé l'examen des budgets des travaux publics et de la guerre. Deux bureaux ont terminé celui de la marine. Demain la majorité des bureaux nommera ses commissaires.

— La commission des crédits supplémentaires et extraordinaires s'est constituée aujourd'hui : elle a nommé M. Darblay pour son président, et M. Dilhan pour secrétaire. La commission s'est ajournée à jeudi.

— Le 12, la commission de l'adresse de la chambre des députés a clos ses délibérations sur chacun des paragraphes du discours du trône.

La lecture du projet d'adresse aura lieu, le 14, et l'on pense que communication pourra en être faite à la chambre, en séance publique, le 15 ou le 16, par M. Hébert, rapporteur.

Il a été décidé par la commission que toutes les pièces qui lui a communiquées M. le ministre des affaires étrangères seront déposées le 13, aux archives de la chambre, afin que MM. les députés en prennent connaissance.

On lit dans *le Siècle* :

Quelques journaux ont annoncé qu'il avait été résolu, dans le conseil des ministres, de faire fermer les cinq maisons de noviciat que possède en France la compagnie de Jésus. Nous ne savons pas au juste, quant à nous, combien de maisons possèdent en France les jésuites, et nous ne croyons pas que le ministère ait pris une délibération pour les expulser du royaume. Mais nous devinons ce qui a pu donner naissance à ce bruit. Il paraît certain qu'à la suite des révélations amenées par l'instruction d'un procès dont on a beaucoup parlé, mais qui subit un long ajournement, M. le procureur-général Hébert, frappé du développement qu'ont pris certaines congrégations dont l'existence était niée il n'y a pas très-longtemps encore, a cru devoir adresser à M. le garde des sceaux, ministre des cultes, un Mémoire dans lequel, après avoir exposé les faits, il demande si le moment ne serait pas venu de faire exécuter les lois à l'égard des congrégations. Interpellé à ce sujet dans le bureau dont il fait partie à la chambre, M. Hébert, nous assure-t-on, aurait répondu qu'il ne pouvait rendre compte, comme député, de ce qu'il aurait cru devoir faire ou proposer dans l'exercice de ses fonctions de magistrat.

Encore une fois, nous regardons comme certain que M. Hébert a été amené par le résultat de l'enquête judiciaire dont nous parlions tout à l'heure, et qui a révélé les ressources considérables dont disposent les jésuites, à adresser un Mémoire au ministre des cultes; il est possible que ce Mémoire ait été l'objet des délibérations du conseil, mais nous doutons que la résolution annoncée ait été prise.

— On lit dans *le Constitutionnel* :

La Cour royale s'est réunie de nouveau hier matin, pour délibérer sur les communications de M. le garde des sceaux relatives au projet de loi sur le régime pénitentiaire. La séance a commencé à midi et ne s'est terminée qu'à cinq heures.

Après une discussion fort animée, la cour royale, dit-on, a admis le principe du système cellulaire, en ne l'appliquant toutefois qu'aux individus condamnés à la réclusion ou à l'emprisonnement. L'état de choses actuel serait, par conséquent, maintenu à l'égard des individus condamnés aux travaux forcés à perpétuité ou à temps. Les bagnes, tels qu'ils existent, seraient donc conservés.

La cour s'est ajournée à huitaine pour délibérer sur les exceptions que pourrait recevoir le principe du régime cellulaire, notamment en ce qui concerne les crimes politiques.

— Le *Constitutionnel* conteste l'exactitude et la fidélité des pièces communiquées par le ministre des affaires étrangères.

M. Guizot, dit ce journal, a évidemment donné à ces divers documens le sens qu'il a voulu, par des mutilations aussi nombreuses qu'importantes. Pour comprendre à quel point cette communication est illusoire, il nous suffira de dire que, pour ce qui concerne Taïti, trois sortes de faits sont complètement omis : 1° la conduite des agens anglais à notre égard, 2° la conduite de M. Pritchard, et ceux de ses actes qui justifient l'opinion exprimée par M. Guizot lui-même; 3° les actes qui ont paru répréhensibles de la part de M. d'Aubigny.

Voilà les chambres bien informées! Jugez donc si les concessions du gouvernement ont été justes ou excessives, lorsque vous ignorez les faits qui ont donné lieu aux résolutions qu'il a prises! Malheureusement pour M. Guizot, *l'Océanie* et les correspondances sérieuses et portant tous les caractères de la vérité en ont appris aux chambres bien plus que, même aujourd'hui, il ne juge à propos de leur en dire.

— Bien que le *Siècle* soit convaincu, sur le témoignage de plusieurs députés, que beaucoup de documens relatifs aux traités de Mogador ont été supprimés par le ministère, il en reste encore assez, dit-il, pour condamner la politique de M. Guizot.

— Le *Commerce* pense, comme les autres feuilles de l'opposition, que les pièces importantes relatives à l'affaire de Mogador, n'ont point été produites.

---

tai à mon pouls cent vingt pulsations avant qu'une pierre jetée de l'orifice eût touché au fond. L'eau de ce puits, d'une limpidité de cristal de roche, est fraiche et agréable au goût. Était-ce le hasard du moment ou bien une disposition particulière, je l'ignore; mais la vue qu'on embrasse de cet endroit me parut plus belle encore que celle dont nous avions joui du haut du bastion et du Winterberg. Au pied de la citadelle coulait l'Elbe, roulant ses mille anneaux, qui miroitaient au soleil comme les écailles d'une immense couleuvre. Laissant à notre gauche la petite ville de Kœnigstein, nous apercevions, au-delà, de riches moissons dont les prairies environnantes encadraient d'un cercle vert l'or jaunissant; de l'autre côté du fleuve, c'étaient le phare de la Suisse saxonne, le Lilienstein; plus loin, le Roenstein et le Zerkelstein nageant dans des flots de clarté, puis enfin, à l'horizon, la brume des montagnes se confondant au bleu pâle du ciel. J'oubliais de dire qu'à quelques pas de nous, et sur la lisière même de l'abîme, s'étendait le petit cimetière de la forteresse. Ce petit champ semé de croix et suspendu ainsi entre le ciel et l'abîme, donnait à ce tableau d'une magnificence indicible, je ne sais quelle teinte mélancolique faite pour en augmenter encore le charme et l'intérêt. Il y a dans ces sépultures, perdues comme un nid d'aigle sur le pic d'un roc, une idée d'élévation qui sied à l'homme, plus près de Dieu peut-être; plus en pleine nature que dans ces étroites enceintes où la mort parque ses troupeaux. L'isolement au sein de la nature donne à la tombe un caractère d'austérité que le voisinage des hommes lui fait perdre. M. de Chateaubriand pensait-il autrement lorsqu'il choisit lui-même pour y dormir après sa mort, une de ces roches sauvages dont se hérisse la grève si pittoresque de Saint-Malo? — Le *Pagenbette* (lit du page) est un pic large environ comme une table ordinaire, mais qui doit faire un assez mauvais lit de repos, à n'en juger que par sa pente si rapide du côté de l'abîme. On raconte qu'en 1765 un page de l'électeur Jean-George III ayant vidé plus d'un flacon de Rudesheimer dans un gala de la cour, s'endormit à cette place pour cuver son vin à l'aise. Le prince, apercevant le page endormi ainsi couché tout de son long, ordonna qu'on lui passât des lanières autour du corps, de façon à le préserver d'une chute mortelle dans le cas où il s'éveillerait en sursaut. Le page ayant continué à dormir du sommeil bienheureux dont on dort au bord d'un abîme, Jean-George fit venir ses musiciens, eux aussi échauffés quelque peu par les fumées de la vigne du Rhin, et à un signal donné trompettes et timbales commencent un vacarme de janissaires. Pour le coup, le Chérubin se réveille; et notre espiègle alors, dénouant du plus grand sang-froid la ceinture de précaution qu'on lui avait attachée autour du corps, se met à pirouetter lestement sur le précipice, et revint ensuite avec l'agilité d'un chamois sur le plateau où se tenait la cour.

Dans l'après-midi, nous visitâmes le Sonnenstein à Pirna, ainsi que sa maison de fous, l'une des mieux tenues de l'Allemagne. A notre entrée, nous apprîmes du concierge que, comme il faisait beau, la plupart des hôtes du logis étaient allés se promener dans la montagne sous la surveillance des gardiens. Force nous fut de nous en tenir à quelques rares échantillons que nous rencontrâmes en parcourant les réfectoires, le jardin, les salles de travail, et les autres parties de l'établissement. Du reste, pendant le court entretien que nous eûmes avec trois ou quatre d'entre eux, ces braves gens ne nous semblèrent ni plus ni moins dépourvus de raison que l'immense majorité des individus composant la fourmilière humaine. On connaît ce mot de l'empereur Joseph II [illegible] d'établir à Vienne des maisons de prostitution : « Qu'à cela ne tienne, s'écria-t-il; mettez une tente sur la ville, et vous aurez le chef-d'œuvre du genre. » Maintenant, en fait de maisons de fous, la coupole du ciel ne serait-elle pas pour l'humanité un peu la tente de Joseph II?

En traversant le jardin, nous rencontrâmes une manière de vieux gentilhomme harnaché militairement en voltigeur du temps de Frédéric : bottes à l'écuyère, culotte de peau, habit à revers soigneusement boutonné jusqu'en haut, rien ne manquait à l'équipage du galant petit-maître, dont la perruque, armée d'une queue de dix-huit pouces pour le moins, était entièrement poudrée à neuf.

Il nous salua profondément et nous demanda du ton le plus poli et le plus digne si nous n'étions point par hasard les commissaires désignés par le roi son maître pour venir prendre le général comte de Z..., retenu depuis vingt ans dans cette forteresse pour crime de haute trahison. Comme il faisait mine de vouloir nous raconter tout au long son histoire, nous nous excusâmes en lui disant qu'il se méprenait, mais que nous avions rencontré dans une hôtellerie du voisinage les commissaires dont il parlait, et que ceux-ci ne pouvaient tarder d'arriver pour le délivrer.

Le cimetière de Sonnenstein touche au jardin où les pauvres fous se promènent à leurs heures de récréation. C'est un petit enclos garni de tertres verts et de sonnettes, où la vigne-vierge se marie au cyprès, le lierre au saule, bien sablé, bien propret, bien passé au râteau; mais hélas! quelle différence entre la molle tristesse de ces lieux et la grave mélancolie du Kœnigstein, berçant aux bruits du gouffre et de la tempête ses morts robustes tombés sains d'esprit et de corps sous la main fatale du temps. — Qui pare donc ces tombes? demandai-je au concierge, qui donc arrose et cultive les fleurs de ce jardinet? — Un autre fou, me répondit celui-ci, du reste excellent diable, pourvu qu'on respecte sa manie d'horticulteur et qu'on n'aille pas dégrader ses plates-bandes; un fou à qui du moins le cœur est resté et qui passe son temps à couvrir de fleurs les tombes de ses compagnons. — Et ce brave homme est-il ici? ne pourrions-nous le voir?

A ces mots, le concierge, avisant un individu en veste grise qui bêchait la terre à quelque distance, se mit à lui crier d'un ton moqueur : — Holà! hé! monsieur le Mesriel!

Le jardinier de Sonnenstein interrompit son ouvrage et vint à nous. C'était un jeune homme de vingt-quatre ans environ, d'une physionomie mélancolique et douce. Il nous tendit, en approchant, sa main brunie par le soleil, et nous complimenta dans le dialecte de la Basse-Saxe. Mon compagnon de voyage voulut d'abord lier conversation avec lui; mais presque aussitôt le fou lui coupa la parole en s'écriant : Vous êtes étranger! Puis, avec une singulière volubilité d'élocution et tous les signes d'une exaltation croissante : — Parlez plus haut! poursuivit-il; parlez plus haut, car les esprits de l'enfer font un tel tapage à mes oreilles, que je n'entends pas. Mais, patience, avant peu je les précipiterai de nouveau dans [illegible] que j'ai vu que le bon Dieu et le diable s'entêtaient à ne pas vouloir se réconcilier, j'ai pris le bon Dieu d'une main et le diable de l'autre, et je les ai bravement roués de coups l'un avec l'autre. — Le bon Dieu aussi? demandai-je en souriant. — Oui, sans doute, le bon Dieu; pourquoi pas? [illegible] s'animant de nouveau : Lui et tous ses fous de ministres, et tous ses mauvais généraux, je les ai traînés sur le *Konigstein* et précipités en masse chacun dans son enfer, car chaque homme, ajouta-t-il avec un accent d'indicible tristesse, chacun de nous a son enfer!

Nous en restâmes là de cette conversation, qui aurait pu nous mener loin. Comme nous allions sortir, je détournai la tête, et j'aperçus l'horticulteur [illegible]tique qui s'était remis à l'œuvre et travaillait à ses fleurs le plus paisiblement du monde.

Nous avions atteint, comme je l'ai dit, le terme de notre excursion, et désormais nous n'avions qu'à revenir sur nos pas. Ici s'arrêtent donc ces notes de voyage déjà bien longues sans doute, mais qui du moins n'auront pas été inutiles, si elles inspirent au lecteur l'idée de visiter ce pays, l'un des plus romantiques et des plus intéressans qu'il y ait. Nulle part vous ne trouverez rassemblés sur un si étroit espace tant de points de vue étranges et divers. Si jamais l'imprévu, ce grand moyen d'effet dans la nature comme dans les arts, eut son royaume ici-bas, c'est bien certainement dans ce pays que je viens d'essayer de décrire, dans ce si petit coin de terre de [illegible] milles de longueur sur autant à peu près de large, qu'il faut l'aller chercher. Jamais machiniste d'Opéra ne déroula sous vos yeux de plus étonnans coups de théâtre. A chaque pas que vous faites, le décor change, les lieux se transforment comme par magie; vous sortez d'une caverne effroyable, pleine de bruits souterrains, de mystères et d'enchantemens, et vous voilà dans quelque riante vallée dont les moelleux tapis de gazon frais dédommagent vos pieds des aspérités du rocher voisin; cette porte colossale de granit, qu'on prendrait pour une avenue de l'enfer, s'ouvre sur un oasis de verdure, l'antre de Caliban touche au jardin d'Ariel et de Titania, et, pour que rien ne manque au contraste, vous pouvez vous attendre à rencontrer au sein de ces cavernes, sur le plateau de ces monts ou dans la profondeur de ces abîmes, d'honnêtes caravanes de bourgeois pataugeant dans toute cette poésie comme des scarabées sur les fleurs. Après cela, je ne prétends imposer mes impressions à personne. Peut-être en est-il des sites de la nature comme de ces effets de nuages où chacun découvre ce qu'il lui plaît. Je n'oserais nier que les objets que nous voyons aient en dehors de nous une existence réelle; mais ce qu'il y a de certain, c'est que cette existence sera toujours singulièrement modifiée par le [illegible] le caractère, l'âge ou le tempérament des individus.

HENRI BLAZE.

Nous trouvons dans la *Revue Indépendante* un résumé succinct de la situation respective du ministère, des conservateurs et de l'opposition en France. En voici quelques extraits :

« Les partis extra-parlementaires qui, légitimistes, républicains ou autres, restent pleinement désintéressés dans la question ministérielle, et le nombre de ceux-là est considérable, peuvent aujourd'hui avoir quelque récréation. Les acteurs politiques sont, pour eux sur la scène, tout prêts à leur donner la comédie. Comme des spectateurs tranquillement assis au parterre, ils peuvent en prendre à leur aise ; on va dérouler devant leurs yeux une vaste intrigue, qu'un habile dramaturge aura la peine de nouer et de dénouer pour leur plus grande satisfaction. Les événemens sont assez compliqués pour exciter leur attention et l'imprévu du dénouement tiendra jusqu'à la fin leur curiosité dans une intéressante alternative d'émotions diverses. Ce plaisir en vaut bien un autre, il est d'ailleurs une juste compensation des loisirs forcés que leur fait une constitution quelque peu trop exclusive.

« On se demande qui l'emportera de M. Guizot ou de ses concurrens ; or, qui voudrait juger de l'événement d'après la rigoureuse logique des principes constitutionnels, devrait prédire la victoire au premier.

« Quelle est, en effet, la règle ? quel est le principe ? C'est que l'opposition, pour avoir honnêtement le droit de remplacer le gouvernement en exercice, doit se présenter à la porte du ministère avec une politique nouvelle, avec le plan d'une conduite toute différente. Il faut encore que cette politique nouvelle porte sur des questions d'une véritable importance.

« La question du droit de visite est le point le plus faible de la cause de M. Guizot. On s'en souvient, ce ministre avait fort inconsidérément engagé la signature de la nation, c'était déjà une grande faute : eh bien ! il l'a encore aggravée par la manière dont il s'est défendu devant les chambres qui refusaient la ratification du traité. Cependant M. Guizot durement averti et blâmé, a cédé à la fin et consenti à renouer les négociations pour la révision des traités.

« Cette idée de la révision des traités est adoptée par tous les partis, reste le moyen d'y parvenir. Or, la prétention de M. Guizot est d'arriver au but à force de bons procédés et de concessions. Quelle autre politique pourrait-on suivre ? Sans doute, celle de la raideur et de la menace. L'opposition aimerait assez à se donner cette apparence d'énergie, mais alors il faudrait être décidés à dire nettement à l'Angleterre : nous le voulons ; en un mot, il faudrait être au besoin décidés à la guerre, non pas à la parade de la guerre, car, on le sait, les ministres de la Grande-Bretagne ne se laissent pas prendre à des forfanteries ; il faudrait être véritablement prêts à se mettre en campagne.

« Hélas ! c'est là le malheur de l'opposition. Pas plus que le ministère actuel, elle ne veut ni ne peut faire la guerre. Au fond elle comprend bien ce qui lui manque ; elle sait qu'isolée au milieu de la nation, que peu considérée, peu estimée, jamais elle ne fera naître dans le peuple ce frémissement sympathique dont les Français entourent ceux qu'ils reconnaissent pour leurs chefs. Or donc, si on ne se sent pas soutenu, emporté par cette communauté d'enthousiasme, comment oser, sans folie, braver les terribles chances d'une guerre maritime continentale ? Qui donc voudrait cette terrible responsabilité ? M. Molé qui est ostensiblement le prétendant à la place de M. Guizot ; M. Thiers qui se réserve encore, mais agit en secret pour arriver au même but ; en [illegible]. Voyez-vous M. Molé, M. Thiers se poser en des foudres de guerre, ce serait un éclat de rire universel ! On les a vus à l'épreuve, ils sont jugés.

« Est-ce à dire cependant que toute politique différente de celle de M. Guizot mène nécessairement à une guerre avec l'Angleterre ? Non, sans doute. La paix avec l'Angleterre est une chose désirée par tous les partis, par toutes les opinions. Mais pour que cette grande nation nous rende une amitié sincère et réciproque, il faut qu'elle voie en face d'elle un peuple qui, d'allié fidèle, peut au premier jour, et dès que sa dignité l'exigera, devenir un ennemi redoutable. Or, l'opposition nous dit bien qu'elle veut garder vis-à-vis de la Grande-Bretagne une conduite plus digne et moins prompte aux concessions ; mais elle ne nous a jamais prouvé et ne nous prouve pas encore qu'elle soit en mesure de se maintenir à la hauteur de cette politique.

« Après cet examen des affaires extérieures, nous cherchons si à l'intérieur il est une seule question sur laquelle l'opposition ait une opinion que lui soit propre, et nous n'en savons trouver aucune. Autrefois, du moins, M. Barrot nous avait donné son programme ; il voulait l'adjonction des capacités, des réformes dans le jury, et certaines modifications aux lois de septembre ; on pouvait donc s'entendre avec lui et l'appuyer dans la proportion et suivant l'importance de ses engagemens. Quant à l'opposition actuelle, elle ne promet rien, elle ne s'engage à rien. Ce n'est pas un procès de principe qu'elle intente à M. Guizot, c'est un procès de tendance ; ce n'est pas de la politique qu'elle vient faire, c'est de l'intrigue. Or, à des intrigans, il n'y a que des complices, des dupes qui puissent prêter appui et concours ; nous espérons qu'ils n'en trouveront ni dans la chambre ni dans la presse. »

On lit dans la *Revue de Paris* :

Nous avons rapporté, d'après une correspondance de la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, qu'un rapprochement très-sensible serait survenu entre la cour des Tuileries et celle de Saint-Pétersbourg. Voici à quelle occasion et au milieu de quelles circonstances : Lorsque mourut la grande-duchesse Alexandra, le roi Louis-Philippe et sa famille, mus par un pieux sentiment, prirent le deuil, et manifestèrent un vif et sincère regret. La reine fit célébrer des messes pour le repos de l'âme de l'illustre défunte, et assista elle-même à l'office funèbre. Ces nobles manifestations furent rapportées à l'empereur de Russie, qui en fut profondément touché. Il en parla à plusieurs des personnages de sa cour et à quelques membres du corps diplomatique, et leur témoigna toute la satisfaction qu'il en ressentait. On sait que l'empereur aimait passionnément sa fille, et les affections de famille tempèrent souvent chez lui les [illegible] de la politique. Il était dans ces dispositions, lorsqu'un des membres de l'ambassade française vint prendre congé de lui pour retourner à Paris. « Veuillez, s'écria l'empereur, dire au roi que je suis touché jusqu'aux larmes de la part qu'il a prise au malheur qui vient de me frapper. Il est père aussi, il a perdu une fille charmante, objet de sa tendresse, et il comprend toute ma douleur. » Depuis ce moment, les relations entre les deux cours paraissent s'être modifiées, et ce rapprochement, auquel la politique est restée étrangère, pourrait bien lui profiter un jour.

Nouvelles et faits divers.

Le sénat espagnol a tenu séance le 7.

Les derniers articles du projet de loi relatif à la traite des Noirs ont été adoptés après une discussion qui n'a pas offert grand intérêt, il a été apporté quelques modifications à la rédaction des derniers articles.

Le lendemain devait être voté le projet de loi. La discussion du projet de loi relatif aux conversions opérées en titres 3 p.c., a dû commencer aussi le jour suivant.

La chambre des députés a aussi tenu séance. Elle a été appelée à discuter le rapport de la commission sur la dotation du culte et du clergé. Les débats ont commencé par l'opinion particulière de M. Penna Anguayo ; M. Collantes a combattu cette opinion qui a été défendue par le signataire.

— On s'attendait à la présentation du budget du ministre des finances dans la séance de la chambre des députés d'aujourd'hui, mais cette présentation paraît être retardée.

— M. Borrajo, président de la commission des finances d'Espagne à Londres, vient de passer à Paris. Il se rend à Madrid, sur un ordre exprès du ministre des finances. Le voyage de M. Borrajo se rattache sans aucun doute au projet que M. Mon se propose de présenter aux Cortès pour traiter avec les porteurs de titres de la dette publique, dont les arrérages ne sont plus payés.

—On écrit de Vienne, 8 janvier :

Aujourd'hui vers midi, la mort a terminé les longues souffrances de S. A. S. Mme la princesse douairière de Hohenzollern-Hechingen.

— D'après les conseils de M. Levasseur, consul-général de France à Haïti, le gouvernement de la république haïtienne s'est décidé à envoyer en France deux commissaires chargés de demander un sursis pour le paiement de la créance. Ces commissaires sont porteurs d'un message officiel du général Guerrier, qui expose la situation actuelle de son pays, et où il déclare que, par ses soins et ceux de ses amis, l'ordre et la paix commencent à renaître. Le chef de la république témoigne de toute sa gratitude pour la conduite de la France, implore sa générosité et sa haute protection. Les commissaires haïtiens, qui sont partis vers les derniers jours du mois de novembre dernier pour les Etats-Unis, à bord d'un bâtiment américain, sont attendus prochainement en France.

— On écrit de Lucerne, le 9 janvier :

« Dans sa séance du 7 janvier, le grand-conseil a voté un décret aux termes duquel tous les frais faits par le gouvernement pour l'arrestation des auteurs de la dernière révolution, ainsi que pour se mettre en mesure de la comprimer, seront payés par préférence sur les biens des délinquans.

« Toutes les personnes compromises dans la révolte, ou qui ont pris la fuite, ou qui se trouvent soumises à une instruction, sont déclarées incapables de disposer de leurs biens. »

— On a reçu à Constantinople, vers la fin du mois de décembre, des nouvelles du Liban qui dépeignent sous de tristes couleurs la situation de cette partie de la Syrie. Les chrétiens des districts mixtes, c'est-à-dire des points de la Montagne où ils sont confondus avec les Druses, ne veulent à aucun prix se soumettre au joug de ces derniers, ainsi que la Porte ottomane l'exige. Tout annonce qu'ils se laisseront décimer plutôt que de subir la loi de leurs ennemis. L'officier turc qui commande les troupes envoyées en Syrie pour la pacifier, s'est adressé au divan pour savoir s'il doit ou non recourir à la force pour triompher de la résistance des chrétiens. On ne connait pas encore la réponse de ce dernier. En attendant, Halil-Pacha a pris avec 2,500 hommes possession de Deir-el-Kamar, d'où il pourra se porter au besoin vers les points menacés.

Une lettre de Bucharest porte que les boyards de Valachie, membres de l'opposition, ont résolu d'adresser à la Sublime-Porte une pétition pour demander le retrait du firman qui autorise l'hospodar de cette principauté à ajourner la réunion de l'assemblée législative. Il paraît que plusieurs boyards dévoués à l'hospodar, sont décidés à s'associer à cette démarche.

S'il en faut croire une correspondance des bords du Danube, la situation peu satisfaisante de la Syrie, de la Moldavie et de la Valachie aurait inspiré aux grandes puissances l'idée d'ouvrir à Londres de nouvelles conférences au sujet des affaires d'Orient ; ce projet ne tarderait pas à être mis à exécution.

— « D'un document officiel du 22 décembre 1843 il résulte que depuis l'an 1821, où fut passé l'acte de la navigation sur l'Elbe, l'exportation sur ce fleuve s'est accrue de 866,997 quintaux à 1,010,085, l'importation de 19434 quintaux à 68,751, le commerce intérieur de 127,362 à 322,465, et que l'exportation de produits de la Bohême en particulier est devenue douze fois plus grande.

— Il a été prononcé en France, dans le courant de 1844, par les tribunaux de première instance, savoir :

Séparations de corps. . . . . 8,122.
de biens. . . . . 15,019.
23,141. séparations.

—On écrit de Gand, 13 janvier :

Hier, à dix heures et demie du matin, après avoir assisté à une messe célébrée à l'église des révérends pères Dominicains, les ouvriers-raffineurs, se sont réunis dans leur local ordinaire, à la *Bourse*, Marché-aux-Grains.

La pétition-monstre, déjà couverte de 1,137 signatures, a été déposée pendant quelque temps sur le bureau, et a reçu encore plusieurs adhésions.

Dans la séance qui a été immédiatement ouverte, il a été nommé une députation, composée de sept membres, chargée de mettre la pétition entre les mains de M. Delehaye, et de se rendre chez MM. d'Elhougne et Manilius, afin de prier ces deux députés gantois de vouloir appuyer et soutenir les réclamations des ouvriers et employés des raffineurs de Gand.

Déjà la foule commençait à s'écouler paisiblement, lorsque plusieurs ouvriers ont proposé d'accompagner la députation jusqu'à la demeure de M. Delehaye. Les cris de : *Allons y tous* ! se sont fait entendre, et plusieurs centaines d'ouvriers se sont mis en marche, se rendant processionnellement chez le député.

Arrivé dans la rue du gouvernement le cortége s'est arrêté, et la députation a été introduite chez M. Delehaye. Le président de l'association a porté la parole au nom de tous les ouvriers et employés, et a prononcé un petit discours. L'honorable représentant a répondu qu'il se ferait un devoir de soutenir les réclamations *justes* et *fondées* des pétitionnaires et que l'industrie des sucres trouverait toujours en lui un zélé défenseur. Alors la pétition, longue de plus de quatre mètres, a été déployée et remise à M. Delehaye.

De la demeure de M. Delehaye, la députation, suivie de presque la totalité des ouvriers raffineurs, s'est rendue chez M. d'Elhougne qui a également promis son appui aux réclamations des pétitionnaires. Une troisième visite a été rendue par la députation à M. Manilius.

— La banque d'Autriche a fait de brillantes affaires dans le courant de l'année dernière. Le rapport que le gouverneur de cet établissement a présenté aujourd'hui au comité, prouve que la banque a pris un nouvel essor, que ses revenus ont augmenté, quoiqu'on se soit montré plus prudent et plus sévère à l'article de l'escompte, et enfin que notre commerce et notre industrie acquièrent de jour en jour un plus grand développement. Les viremens que la banque a faits gratis, et qui, l'année dernière, se sont élevés jusqu'à la somme de 173,405,583 fl., démontrent mieux que tout ce que nous pourrions dire quel prodigieux mouvement ont atteint les transactions financières sur notre place. La banque a fait pour 1,699,665,269 fl. d'affaires, et a réalisé un bénéfice net de 3,766,024 fl. Cette somme, répartie sur 50,621 actions, donne 74 fl. 23 k. pour chaque action ; 35 fl. ont été payés pour le premier semestre, et il a été décidé que sur l'autre partie on destinerait 23 fl. au fonds de réserve, qui est actuellement de 6,872,310 fl. A la fin de décembre, la banque avait en caisse 126,154,610 fl. ; le papier-monnaie encore en circulation s'élève à la somme de 8,608,363 fl., monnaie de Vienne. Sur la demande de plusieurs villes de la Hongrie supérieure, on a établi à Kaschau une succursale de la banque de Vienne ; elle entrera en activité au commencement de cette année. Le comité a prié le gouverneur de la banque, M. le baron de Lederer, et la direction, de vouloir bien remercier S. M. l'empereur de la protection qu'il accorde à cet établissement.

— On écrit de Stockholm, 31 décembre ;

Une nouveauté qu'il vaut la peine de citer, c'est que le calendrier de l'état ajoute enfin cette année aux membres de la famille de Holstein-Gottorp le prince Gustave Vasa, ainsi que sa fille.

—Les personnes qui tiennent à avoir toujours la bouche fraîche et conserver leurs belles dents, n'ont qu'à se servir de ***l'Eau de M. Désirabode, Dentiste du Roi;*** elle calme aussi les douleurs de dents et guérit la carie. — Prix : 2 et 3 fr. — On la trouve à Amsterdam, Freinberg et Selis, apothicaires, *Heerengracht bij de Vijzelstraat*, 109 ; Rotterdam, Voorhoeve, ph. *Kleine Draaisteeg* Lr 15, et Rœlants, rue Hang 262 ; Utrecht Renser, bijoutier sur la *Nieuwe Gracht* et dans la rue *Gauzemarkt* ; Harlem, Morits coiffeur ; Middelbourg, van de Hamer, ph. grand marché, J. n° 10 ; Maestricht, Lermis, *rue des Tourneurs* 758 ; Dordrecht, Millies ph. ; Bréda, van Mens ph. ; Arnhem, Dufresne coiffeur *Vijzelstraat* ; Leeuwarden, van Hagen, coiffeur ; Bois-le-Duc, D. A. Roy, libraire ; Leyde, Knaap, *Breedstraat*, 236 ; La Haye, Boer, marchand de modes et nouveautés ; Luxembourg, Richard Renter ph., place du marché.

Bourse de Madrid du 7 janvier.

3 p. c. 31 au c., $31\frac{1}{4}$ à 60 jours. — 5 p. c. $23\frac{1}{8}$ à 60 j. — Dette flottante 76 au c. — Titres 5 p. c. provenant de la conversion de la dette extérieure $22\frac{3}{8}$ à 60 j.

PIÈCES CONCERNANT LA QUESTION DE TAITI.

N° 1. — M. Guizot adresse au comte de Jarnac, chargé d'affaires de France à Londres, le 30 juillet, les 6 dépêches suivantes :

N° 2. — *Le capitaine Bruat, à M. l'amiral de Mackau.*

Papeïti, le 27 février 1844.

Monsieur le ministre,

Depuis le départ de la frégate *la Dublin*, l'ex-reine Pomaré, ne comptant plus sur l'intervention de l'Angleterre en sa faveur, avait montré des tendances qui me faisaient croire qu'elle ne tarderait pas à revenir à nous ; mais, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire savoir par mon rapport du 23 janvier, le chef Fati m'a appris que Pomaré avait écrit une lettre qu'elle allait m'adresser, lorsqu'elle en fut détournée par M. Pritchard qui la menaça, dit-on, de faire partir *la Basilique*. Quoique je n'aie pas la preuve matérielle de ce fait, je suis cependant convaincu de son exactitude.

Des émissaires ont été envoyés dans les districts, et bientôt j'ai été informé que plusieurs petits chefs, jaloux de Fati, abandonnaient leurs cases, emportaient ce qu'ils possédaient et se retiraient dans la presqu'île de Taïrabou, où, sous la conduite des chefs Taviri, Pitomaï, Farchou et Térai, se formait un parti hostile. J'ai dû prendre des mesures promptes et énergiques pour réprimer les troubles qui se sont manifestés.

Le Phaëton est immédiatement parti et est venu mouiller dans la baie de Papeau d'où il a pu observer les mouvemens des insurgés. M. Moïssin et M. Mariau, capitaines d'état-major, que j'ai fait embarquer sur ce bâtiment pour étudier le terrain et en faire la topographie, ont pris des dispositions pour arrêter l'émigration. Ils occupent en deçà de l'isthme, une position qui leur permet d'atteindre au but, et au moyen d'un petit ouvrage qu'ils ont établi à terre, ils dominent tout le pays, conformément à mes instructions. On permet aux Indiens, qui viennent dans la presqu'île pour rentrer dans leurs foyers, de passer librement ; mais la circulation de l'intérieur vers Taïrabou a été formellement interdite par terre et par eau.

Ces messieurs ont étudié les canaux et trouvé une nouvelle passe qui permettra aux bâtimens de mouiller près de l'isthme. Ils trouvent cette position admirable comme point stratégique et comme végétation.

Je pars aujourd'hui même avec la corvette l'*Embuscade* et 150 hommes de troupes pour me rendre à l'isthme. Les compagnies de l'*Embuscade* et du *Phaëton* porteront nos forces à 300 hommes.

Je verrai par moi-même la position du pays, et j'aviserai. Tout me porte à croire que ce déploiement de forces suffira pour intimider les Indiens et les faire rentrer dans leurs districts.

Quoi qu'il en soit, j'occuperai une position militaire pour couper les communications entre Taïrabou et l'intérieur. La présence de quelques forces est tout à fait indispensable pour rassurer nos partisans et effrayer les perturbateurs.

Déjà j'aurais agi si je n'avais donné six jours aux chefs pour faire leur soumission.

Quoique le terme fixé soit expiré aujourd'hui, j'ai accordé au capitaine Henry, qui a une grande influence sur les Indiens, de tenter de les ramener, et il est parti hier matin ; il m'aura devancé de vingt-quatre heures.

Toutes mes précautions sont prises ici, où je laisse *l'Uranie* et *la Meurthe* et plus de deux cents hommes de troupes.

Veuillez, etc. *Signé*, BRUAT.

N° 3. — *M. Bruat à l'amiral de Mackau.*

Papeïti, le 13 mars 1844.

Monsieur le ministre,

Depuis mon rapport du 27 février, dont je vous ai adressé le duplicata par la voie des Sandwich, j'ai rejoint le capitaine Henry qui avait échoué dans les négociations entamées par lui avec les Indiens insoumis.

Ne voulant pas trop disséminer mes forces, j'ai détruit le poste provisoire que le capitaine Maissin avait établi et qui devenait inutile. Piloté par M. Henry, *le Phaéton* a remorqué *l'Embuscade* au port de l'est de l'isthme, que j'ai appelé port Phaéton, parce que c'est le premier bâtiment qui soit venu à ce mouillage, (29 février, quatre heures du soir).

J'ai immédiatement mis les troupes à terre pour abattre les arbres et découvrir le pays. Je me suis en même temps emparé de quarante-neuf pirogues qui venaient d'être abandonnées. Le lendemain, pendant qu'on pratiquait la route, on a reconnu la case, dite de la reine, éloignée de 2,000 mètres du rivage, je m'en suis emparé. Avant la nuit les troupes étaient bivouaquées, et j'avais une pièce de canon sur l'isthme que nos avant-postes avaient fait évacuer sans tirer un seul coup de fusil.

Quoique les rapports de plusieurs personnes aient annoncé que les révoltés fussent au nombre de deux mille hommes, ce que je ne crois pas, et que l'effectif de nos soldats et de nos marins réunis ne montât qu'à deux cents hommes environ, aucune attaque n'a eu lieu, et lorsque je suis parti de Taravau le 6 mars au soir, j'avais établi une fortification avec fossés, que je crois inexpugnable pour des Indiens. On y construit des blockhaus, et dès que le [illegible] sera achevé, je rappellerai une partie des troupes. Soixante hommes suffiront pour le garder; mais il faudra laisser un [illegible] au mouillage du *Phaéton*. Je crois que ce poste qui intercepte entièrement les communications entre Taïrabou et Taïti rend très difficiles celles de la partie Est avec la partie Nord, et devient ainsi la clef militaire de toute opération que nous voudrions tenter, ou qu'on voudrait faire contre nous.

Malgré les pluies qui n'ont cessé de nous poursuivre et qui ont également régné à Papeïti, l'ardeur des marins et des soldats ne s'est pas ralentie un instant. J'ai mis à profit mon séjour pour parcourir toute la partie Nord de Taïrabou dans mon canot, et je me suis assuré que le capitaine Henry m'avait dit vrai.

Les chefs de Tautira (partie Ouest de Taïrabou) sont venus me trouver dans ce district et dans celui de Papara. Beaucoup d'Indiens sont rentrés chez eux.

Quoique le retranchement du poste de Taravau ne fût pas terminé, j'ai dû revenir à Papeïti, d'après la gravité des faits énoncés dans les lettres que m'a envoyées le commandant particulier.

Le Phaéton, sur lequel j'étais, a passé dans l'Est. C'est dans la partie la plus voisine de l'isthme que se trouvent les révoltés; ils n'ont paru moins nombreux qu'on ne le rapporte. Je pense que la présence du bateau à vapeur aura produit un bon effet.

Arrivé le 7, j'ai trouvé effectivement que Papeïti avait l'air d'une ville assiégée. J'ai immédiatement fait remettre à terre les effets français que l'on avait fait porter à bord des bâtimens. Malgré notre petit nombre, le feu est l'ennemi le plus redoutable que nous ayons à craindre ; néanmoins toutes les précautions sont prises.

J'ai été à la pointe Vénus; le missionnaire anglais, M. Orsmond, m'a parfaitement secondé ; il avait déjà engagé le peuple à répondre par un refus aux émissaires des insurgés. Là encore j'ai eu à renverser les mêmes intrigues, les mêmes contes. La population et les chefs ont reconnu mon autorité, et ont engagé tous les fuyards de Papeïti à rentrer chez eux ; beaucoup ont suivi ce conseil. Ainsi le nombre des insurgés diminue tous les jours, et de tous côtés la confiance renaît, et les grands chefs du pays, qui tous sont restés fidèles à notre cause, m'annoncent qu'avec de la patience chacun rentrera chez soi.

Dans de telles circonstances, M. Pritchard était réellement un homme dangereux, dominant le parti qui nous est opposé. J'ai dû refuser de le mettre en liberté ; cela eût produit le plus mauvais effet. Je ne pense pas qu'un gouvernement arrivé à des circonstances telles que l'état de siége, puisse tolérer les intrigues d'un simple résident qui cherche à couvrir ses menées sous un titre de consul d'un pays où il n'a pas même cherché à se rendre, quoiqu'il en eût le temps et les moyens. M. Pritchard, qui avait été mis dans un blockhaus, a été transféré à mon retour, par mon ordre, à bord de *la Meurthe*, où il reçoit des vivres de la table du capitaine. Il se loue des soins qu'on a pour lui. M. le capitaine du *Cormoran* n'avait aucune mission pour Taïti, j'ai dû le sommer de quitter les îles de la Société ; il en a senti la nécessité. Il veut bien prendre à son bord M. Pritchard ; mais je ne le lui livrerai que s'il s'engage à ne le déposer dans aucune des îles de cet archipel. Dans le cas où il ne voudrait pas prendre cet engagement, j'enverrai M. Pritchard aux îles des Amis par la goëlette *Sainte-*[illegible]. Que les dernières circonstances m'ont forcé d'acheter.

Pour moi, Monsieur le ministre, tous mes efforts tendront à ne pas troubler les bonnes relations qui existent entre les deux gouvernemens, et qui sont si nécessaires à la paix du monde. Ma position est entourée de bien des difficultés, mais j'espère qu'avec de la patience et du temps j'arriverai à bonne fin.

N° 4. — *M. d'Aubigny à M. Bruat.*

Papeïti, le 4 mars.

Monsieur le gouverneur,

Hier, en sortant de la messe, j'avais l'honneur de vous écrire que tout était tranquille, et j'expédiais un commissionnaire pour vous porter en outre un message de M. Moerenhout. Il doit être près de vous depuis une ou deux heures. Après son départ, les affaires ont pris une tournure que je veux immédiatement porter à votre connaissance.

Hier, à onze heures du matin, j'ai été prévenu par un billet de M. Guillevin qu'une sentinelle du camp de l'Uranie avait été attaquée et terrassée pendant la nuit.

Voici le fait : Un matelot était en faction sur le môle. Sur les dix heures et demie, un individu s'est glissé jusqu'à lui, lui a assené un coup de poing sur la tête, qui l'a renversé. En tombant, le matelot a crié au secours ; l'individu s'est jeté sur le fusil que le matelot défendait de son mieux. Pendant la lutte les hommes du poste sont venus au secours de leur camarade. L'individu, en les voyant, s'est enfin armé de la baïonnette, dont il était parvenu à s'emparer. Suivi de près, on est entré presque en même temps que lui dans sa case ; il a été arrêté et est à cette heure entre mes mains, et aurait été de suite traduit devant un conseil de guerre si j'en avais eu la puissance. La baïonnette n'est pas retrouvée.

Frappé de cette audace, convaincu que toute notre force réside dans le prestige de supériorité morale qu'il nous importe de ne pas perdre au milieu des Indiens, et persuadé que le meilleur moyen d'en finir avec eux était de s'emparer du directeur et de l'instigateur de leur agitation, je me suis décidé à faire arrêter Pritchard. Cet acte est accompli ; il a été saisi hors de chez lui, à cinq heures du soir, au moment où, sous une pluie battante, il allait mettre le pied dans un canot accompagné du capitaine du *Basilisk*, de M. Collie, etc., pour se rendre soit à bord du *Basilisk*, soit à bord du *Cormoran*.

N° 5. — *Copie de l'ordre du commandant particulier, relativement à la mise en état de siége de Papeïti.*

Le commandant particulier des îles de la Société arrête ce qui suit :

« Art 1er. Jusqu'au retour de S. E. M. le gouverneur, les établissemens de la baie compris entre la pointe des Cocotiers et la caserne de l'Uranie sont déclarés en état de siége.

» Art. 2. Tout résident européen ou indien doit être rentré dans son habitation au coup de canon de retraite, et n'y recevoir personne après cette heure.

» Art. 3. Depuis le coup de canon de retraite jusqu'à celui de la diane, les patrouilles commandées par un officier et les rondes de police pourront se faire ouvrir, ou ouvrir de vive force, et visiter en détail toute maison qui leur paraîtra suspecte, ou dans laquelle on soupçonnera une réunion de personnes autres que celles qui habitent la maison.

» Art. 4. Au coup de canon de retraite, tous les feux des cases indiennes doivent s'éteindre.

» Art. 5. Les embarcations des bâtimens étrangers, à quelque nation qu'ils appartiennent, doivent avoir quitté le rivage au coup de canon de retraite, emmenant avec elles toutes les personnes de leur équipage et tous les passagers descendus à terre dans la journée. Il est interdit à tout officier, matelot ou passager d'avoir à terre un logement de nuit.

» Art. 6. D'un coup de canon à l'autre les bâtimens étrangers sont prévenus qu'en outre des coups de feu auxquels ils exposeraient leurs hommes, en envoyant un canot à terre, l'équipage serait arrêté et l'embarcation immédiatement sabordée ou détruite.

» Art. 7. Si les patrouilles ou rondes de gendarmes trouvent dans les maisons qu'elles visiteront des personnes qui ne les habitent pas, en outre de l'arrestation de ces personnes, de celle du propriétaire, de la confiscation ou de la destruction immédiate de tout vin, alcool ou autres esprits, les maisons pourront être détruites, et leurs matériaux transportés à la convenance du commandant supérieur, pour construire des corps de garde, magasins ou abris utiles à la garnison.

» Art. 8. Soit que l'établissement conserve sa tranquillité ou qu'il vienne à être troublé de nuit par une cause quelconque, il est expressément défendu aux Européens et Indiens de sortir de chez eux ; ceux qui ne se conformeraient pas à cet ordre s'exposeraient à recevoir le feu d'une patrouille.

» Art. 9. Les agens de la police indigène qui devront veiller la nuit seront rendus chaque soir, à sept heures, à la caserne de gendarmerie, d'où ils ne sortiront pour leur service qu'avec de la lumière, et accompagnés par un gendarme français.

» Art. 10. MM. les employés de l'établissement que leur service ou tout autre motif appellera hors de chez eux après la retraite, devront se faire accompagner d'une lumière.

» Art. 11. Au coup de canon de retraite, toutes les baleinières, canots et pirogues appartenant aux résidens et aux Indiens, devront être halés à terre, à dix longueurs d'embarcations au moins de la haute mer ; toute embarcation trouvée à flot après huit heures sera sabordée ou détruite.

» Art. 12. Toutes les baleinières, pirogues armées par des Indiens ou en contenant, qui voudront entrer dans la baie ou qui voudront en sortir, devront accoster le stationnement, afin qu'on les visite pour s'assurer qu'elles ne contiennent ni vin, ni alcools, ni munitions de guerre, ni armes, ni rien de suspect.

» Art. 13. Les embarcations des bâtimens de guerre français qui voudront venir à terre ou y stationner après la retraite, devront se munir d'une lumière, ainsi que MM. les officiers de la flotte.

» Art. 14. Il est défendu aux Européens et Indiens de tirer des coups de fusil ou de faire partir des boîtes, soit de jour, soit de nuit; surtout l'espace mis en état de siége ; les contrevenans seront immédiatement arrêtés, leurs armes saisies et leurs maisons fouillées. »

Signé, D'AUBIGNY.

Papeïti, 2 mars 1844.

N° 6. — *Copie d'une proclamation de M. le commandant particulier des îles de la Société.*

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DE L'OCÉANIE.

Une sentinelle française a été attaquée dans la nuit du 2 au 3 mars 1844.

En représailles, j'ai fait saisir le nommé Pritchard, seul moteur et instigateur journalier de l'effervescence des naturels. Ses propriétés répondront de tout dommage occasionné à nos valeurs par les insurgés, et, si le sang français venait à couler, chaque goutte en rejaillirait sur sa tête.

Papeïti, 3 mars 1844.

Signé, D'AUBIGNY.

Pour copie conforme :

Le gouverneur, BRUAT.

N° 7. — *M. Bruat à l'amiral Mackau.*

Papeïti, 21 mars 1844.

Monsieur le ministre,

Les copies de la correspondance que m'a adressée le commandant d'Aubigny pendant mon séjour à Taravau, vous feront connaître la nécessité où il s'est trouvé de mettre Papeïti en état de siége et d'arrêter M. Pritchard, ex-consul d'Angleterre. Dans l'agitation où se trouvait le pays, cette mesure était nécessaire ; mais je n'ai dû approuver ni la forme ni le motif de cette arrestation. Cependant la gravité des événemens était telle, que je ne pouvais revenir sur ce qui avait été fait sans décourager notre parti et raffermir les révoltés.

A mon arrivée, j'ai de suite fait transférer M. Pritchard du blockhaus à bord de *la Meurthe*, en donnant au commandant Guillevin l'ordre de le recevoir à sa table. Considérant que M. Pritchard n'était plus qu'un simple résident anglais dont l'influence sur l'ex-reine Pomaré et le parti révolté était devenue dangereuse pour la tranquillité de l'île, j'ai écrit au capitaine du *Cormoran* pour l'encourager à quitter Papeïti où il n'avait aucune mission, et à emmener M. Pritchard que je promis de mettre à sa disposition dès que le bâtiment quitterait le port.

(*La suite à demain.*)

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 16 janvier 1845. — (Représentation N° 93.)

MARIE DE ROHAN,

Grand-opéra en trois actes, traduit de l'Italien, paroles de M. Lockroy, Musique de Donizetti.

L'HOTEL GARNI OU LA LEÇON SINGULIÈRE.

Comédie en un acte.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

PAPIER D'ALBESPEYRES

seul prescrit, depuis 25 ans, par les professeurs des écoles de médecine, pour entretenir les VÉSICATOIRES sans odeur ni douleur. L'inventeur, pharmacien à Paris, faubourg St.-Denis, 84, en a établi des dépôts dans toutes les villes de la Hollande, notamment chez MM. Smit, pharmacien à Amsterdam; Santen Kolff, à Rotterdam; et Goorbergh, à Bréda. — Se méfier des contrefaçons nuisibles et dangereuses. 6425.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 14 Janvier.

		Int.	Cours 13 janv.	Ouvert.	Fermé.
Pays-Bas	Dette active	2½	[illegible]	[illegible]	64[illegible]
	Dito dito		[illegible]	78[illegible]	—
	Dito dito	4	—	99	—
	Dito dito	5	—	100	—
	Dito des Indes	5	—	—	—
	Dito dito	4	—	99	—
	Syndicat	4½	—	99[illegible]	—
	Dito	3½	—	92[illegible]	93
	Société de Commerce	4½	146[illegible]	[illegible]	147[illegible]
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	104[illegible]	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	115	—
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	108[illegible]	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	108[illegible]	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	[illegible]	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	100[illegible]	—
	Emprunt de 1840	4	92[illegible]	92[illegible]	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	91	—
Espagne	Passive	5	—	6[illegible]	—
	Dette différée à Paris		—	8[illegible]	—
	Deferred		—	—	—
	Ardoin	5	24[illegible]	24	24[illegible]
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques	5	111	111[illegible]	—
	Dito dito	2½	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
	Id. id. 1843		88[illegible]	—	—
Portugal	Obligations à Londres	2½	60[illegible]	60[illegible]	60[illegible]

Les intégrales et le 3 p. c. hollandais se sont relevés un peu de la baisse qu'ils avaient éprouvée hier. Les affaires étaient très-animées en intégrales, mais elles étaient de peu d'importance dans les autres fonds hollandais.

Les opérations étaient fort animées en actions de la Société de Commerce. Après avoir été négociées à leur dernier cours de fermeture, elles restent environ ⅜ p. c. au-dessus du cours d'hier.

Les fonds espagnols ne se sont que fort peu améliorés. Les affaires étaient assez importantes en ardoins indéterminés.

Aucun nouveau vendeur ne s'étant présenté en fonds russes, ces fonds étaient plus voulus.

Cours de l'argent ; Prêt à garantie 2½ à 3 % ; prolong. 2¾ à 3 % ; escompte 2½ p. c.

Derniers prix à 5 heures : 2½ % 64[illegible] à [illegible] ; Société de Commerce 147[illegible] ; Ardoins 24[illegible].

Bourse de Paris du 13 Janvier.

		Int.	Cours 11 janv.	Ouvert.	Fermé.
France	Cinq pour cent		—	121 60	—
	Trois pour cent		—	85 20	—
Espagne	Emprunt Ardoin		37½	37½	—
	Anc. différée		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	6[illegible]	—
Naples	Certificats Falconet		—	—	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		615 00	—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse d'Anvers du 14 Janvier.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % 23[illegible] P. — Dette différée ancien, ». — Passive, 5 % ». — Lots de Russe, 71[illegible]. — Cours après la Bourse (2½ heures), Ard. 23[illegible].

LA HAYE, chez **Léopold Lœbenberg**, *Lage Nieuwstraat*, [illegible]

Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD et FILS, *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK, *Hoofdsteeg*.